

# Au fil de l'Aisne

BULLETIN COMMUNAL DE VILLENEUVE-SUR-AISNE • N°2 • AVRIL - JUIN 2019



**PROJETS & RÉALISATIONS**  
**LE POINT SUR LES TRAVAUX COMMUNAUX**



**COURSE DE 10 KM**  
**DU BORD DE L' AISNE**  
UN NOUVEAU PARCOURS  
POUR LA 21<sup>e</sup> ÉDITION

**Belle participation au**  
**championnat de France**

ACTUALITÉS ▶ page 4



**Fête de la moto**  
**Découvrez le programme**

ÉVÈNEMENTS ▶ page 11



**1919 - Le difficile**  
**retour des habitants**

HISTOIRE LOCALE ▶ pages 14 et 15



## p. 2 à 4

## Actualités

- > Course de 10 km du bord de l'Aisne
- > AG du Footing Loisir Guignicourtois

## p. 5 à 7

- > Le point sur les travaux en cours

## p. 8

## Actualités (suite)

- > AG de la section locale de l'UNC

## p. 9 à 13

## Annonces de manifestations

## p. 14 et 15

## Histoire locale

- > 1919 - Le difficile retour des habitants

## p. 16 à 19

## Services à la population

- > Annonces cinéma MJC
- > Règles de voisinage
- > Inscriptions scolaires
- > Commune nouvelle : charte / adressage

## p. 20 à 23

## Conseil municipal

- > Réunion du 09/01/2019
- > Réunion du 24/01/2019

## PROCHAINE PARUTION : JUILLET 2019

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION ÉDITÉ  
PAR LA MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-AISNE (02190)

Contactez-nous via le site web [villeneuve-sur-aisne.fr](http://villeneuve-sur-aisne.fr)

## MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Philippe Timmerman  
Comité de rédaction : Philippe Beaumont, Philippe Éduin, Christine Fenaux, Frédéric Fostier, Noëlle Goulard, Ghislaine Pédurant, Gilles Schmit, Renée Thille et Alain Wehr.

Responsable de rédaction  
et mise en page : Matthieu Germain

Impression : [www.onlineprinters.fr](http://www.onlineprinters.fr)

Tirage : 1 500 exemplaires

Dépôt légal : avril 2019

Crédits photos : tous droits de reproduction réservés. Les photos sont créditées du nom de leur auteur pour chaque page, selon la quantité indiquée entre parenthèses • Page 1 : Alain Wehr (1), Matthieu Germain (2), Footing Loisir Guignicourtois (1), Jessica M (1), Le réseau de la compagnie de l'Est en 1914-1918, Berger-Levrault (1), page 2 : US Guignicourt (1), pages 3 et 4 : Footing Loisir Guignicourtois (4), page 5 : Alain Wehr (2), Matthieu Germain (1), page 6 : Matthieu Germain (4), Sport & Nature (1), page 7 : Matthieu Germain (1), Alain Wehr (2), page 8 : UNC (2), page 9 : Pixabay (2), page 11 : Comité Foire de Guignicourt (4), page 13 : Pixabay (4), pages 14 et 15 : collection Matthieu Germain (4), Le département de l'Aisne après cinq ans de reconstruction, Berger-Levrault (1), page 16 : Prévention Routière (1), Allociné (4), page 17 : Ceremat (1), page 19 : Pixabay (1),

## Saltimbanques02

Venez nombreux  
au nouveau spectacle 2019 !

Samedi 29 juin à 20 h 30 et dimanche 30 juin à 15 h à la salle des fêtes de Guignicourt, venez découvrir les nouvelles pièces des deux groupes de l'association de théâtre. L'entrée libre est ouverte à tous les spectateurs, petits et grands !

Entrant dans sa 13<sup>e</sup> année, les Saltimbanques02 intensifient les répétitions hebdomadaires en vue de ce week-end placé sous la nouveauté de ces thèmes. Le groupe Jeunes vous interprétera « Le Nouvel An de la Peur ! » de Matthieu Bertéléme où un groupe d'enfants fête la saint Sylvestre avec leurs parents et s'ennuie en attendant le décompte final avant le passage à la nouvelle année. Ils décident donc pour passer le temps de se raconter des histoires qui font peur... Tel est pris qui croyait prendre à leur propre jeu...

Le groupe Ados a ajouté une nouvelle corde à son arc en revisitant les films en noir et blanc des années 50 avec la pièce de Cyrille Royer « Les Completeurs », l'histoire d'un braquage à la Gabin, à la Ventura... aux dialogues dignes de Michel Audiard... Amenez votre Borsalino pour être dans l'ambiance ! Tous nos acteurs en herbe seront heureux de vous accueillir durant ces deux jours (au choix) avec des surprises, une tombola, une buvette-vente de gâteaux et la bonne humeur de la Troupe pour vous divertir ! Venez nombreux !

Annonce en page 13 de ce bulletin - Renseignements au 03 23 24 02 79 ou 03 23 25 68 12

## US Guignicourt

L'équipe féminine en lice  
pour la coupe de l'Aisne

Après leurs victoires contre le FC Gauchy (2-1) puis Château-Étampes FC (7-0) en quart de finale, les féminines de l'US Guignicourt joueront la demi-finale de la coupe de l'Aisne mercredi 8 mai. Venez nombreux pour les encourager !



## Comité Fêtes et Cérémonies

## Au menu du 13 juillet...

Organisateur des festivités de la Fête nationale, le Comité Fêtes et Cérémonies proposera un repas en musique de 19h à 22h le samedi 13 juillet, avant le feu d'artifice. Au menu : paëlla ou tartiflette. Une inscription au repas vous sera proposée au moyen de flyers distribués fin juin.

## Merci

Le comité de rédaction remercie le personnel administratif et technique de la mairie, le personnel des écoles et les responsables d'associations qui ont apporté leur contribution à la réalisation de notre bulletin, ainsi que MM. Michel Deharbe et Alexandre Drouet du Footing Loisir Guignicourtois et Laonnois.

# Course pédestre de 10 km du bord de l'Aisne

## Commune nouvelle... Nouveau parcours !



Le Footing Loisir Guignicourtois et Laonnois organise, le dimanche 19 mai 2019, la 21<sup>e</sup> édition des 10 km du bord de l'Aisne. Une nouvelle édition marquée par une profonde modification du parcours rendue possible par la création de la commune nouvelle de Villeneuve-sur-Aisne.

Depuis 20 années, et même si quelques modifications ont été apportées ces deux dernières années, le parcours des 10 km du bord de l'Aisne est resté inchangé. Après un départ près de la gare, les coureurs longeaient les bords de l'Aisne avant de traverser la rue Franklin Roosevelt au niveau du garage Peugeot et de revenir vers l'esplanade Jean Thouraud. Une boucle de 2,5 km avec son lot de difficultés qu'il fallait répéter 4 fois. Un parcours certes plein de charme mais qui mettait à mal le physique et le moral, surtout dans le dernier tour, de nos participants...

Avec la volonté de permettre au plus grand nombre de coureurs, amateurs, débutants ou confirmés de prendre le départ des 10 km du bord de l'Aisne et profitant de la création de la commune nouvelle, le Footing Loisir Guignicourtois et Laonnois a modifié, pour cette 21<sup>e</sup> édition, le parcours en profondeur tout en lui permettant de garder son identité. Ainsi, après un départ toujours pris près de la Rotonde, les coureurs continueront de profiter des bords ombragés du bord de l'Aisne avant de quitter Guignicourt en empruntant la départementale 925, interdite à la circulation pour l'occasion, jusqu'à Menneville. Le retour jusqu'à l'esplanade Jean Thouraud s'effectuera ensuite par la promenade d'Illerieden. Cette boucle de 10 km mesurée par la Fédération Française d'Athlétisme rendra la course plus accessible et attractive, avec l'ambition d'obtenir un label départemental puis régional, pour inscrire davantage la course dans le calendrier des coureurs de la région. Cette modification a été rendue possible grâce au soutien de la municipalité qui accompagne le club dans ses démarches notamment auprès de la Préfecture et de la Voirie Départementale.

### LE PROGRAMME DE LA 21<sup>e</sup> ÉDITION

Comme l'année dernière, c'est à partir de 8h que les marcheurs pourront prendre le départ d'une balade de plus de 14 km. Une promenade qui leur fera emprunter les bords de l'Aisne avant de rejoindre le bois de Prouvais où, comme chaque année, un ravitaillement attendu et agréable les attendra.

Le départ de la course des 10 km sera donné à 10h, sur l'esplanade Jean Thouraud. Les premiers coureurs seront attendus 30 minutes après, sous la Rotonde. À 11h30 débutera la remise des récompenses et le tirage au sort des dossards qui permettra, aux coureurs les plus chanceux, de gagner de nombreux lots dont une soirée gastronomique d'une valeur de 300€.

Ne manquez pas cet événement et venez nombreux participer ou encourager les coureurs ! Retrouvez-nous le dimanche 19 mai dès 7h sous La Rotonde, esplanade Jean Thouraud. L'inscription à la marche s'effectuera le jour de la course au tarif de 4€. Pour obtenir votre dossard, vous pouvez, au choix :

- vous inscrire en ligne sur le site de l'association (10€ + frais de gestion) ;
- compléter et retourner votre bulletin d'inscription reproduit en page 12 de ce bulletin (10€) ;
- vous inscrire le jour de la course (12€).

Informations sur le site <https://courraguignicourt.fr>



## Footing Loisir Guignicourtois et Laonnois L'assemblée générale du club

Samedi 23 mars 2019, le Comité de l'Aisne d'Athlétisme organisait son assemblée générale, à laquelle prenaient part 70 adhérents. En présence des présidents des clubs axonais ou leurs représentants, membres des comités directeurs et athlètes, l'assemblée dressait le bilan de ses activités et félicitait Jennifer Delloux pour sa participation au championnat de France.

Éric Bouchet, président du Comité, Jean-François Deleau, secrétaire, et Maryse Thiébaud, trésorière, énuméraient les nombreuses actions réalisées l'année précédente, en faveur de la pratique de la course à pied sur le département et permettent ainsi à leurs athlètes (plus de 2500 !) de bénéficier d'encadrement à la mesure de leurs ambitions et objectifs. Les personnalités présentes, Patrick Samour, représentant la ligue des Hauts-de-France d'athlétisme, Philippe Courtin, président du comité olympique de l'Aisne et Philippe Timmerman, maire et conseiller départemental, ont félicité et remercié les membres très investis du comité de l'Aisne, ainsi que les bénévoles, entraîneurs et membres des comités directeurs des clubs, s'investissant au quotidien auprès de leurs athlètes.

Pour le Footing Loisir Guignicourtois et Laonnois, dernier arrivé des 17 clubs de l'Aisne, cette assemblée générale était aussi l'occasion de faire connaissance, autour d'un vin d'honneur offert par la municipalité, avec tous les autres clubs du département, d'échanger sur leurs pratiques et de leurs satisfactions de gestion et de développement d'un club de course à pied et plus généralement d'athlétisme...

### CHAMPIONNAT DE FRANCE

Tous les meilleurs athlètes français et quelques invités étrangers étaient présents, dimanche 10 mars, à Vittel, pour participer à la finale du championnat de France de cross-country. Après avoir validé toutes les étapes de sa préparation hivernale en franchissant toutes les épreuves qualificatives, Jennifer Delloux, jeune athlète du Footing Loisir Guignicourtois et Laonnois, faisait partie de cette élite... Une nouvelle expérience qui lui a permis de découvrir l'excellence de la course à pied. Le spectacle offert par cette édition fut exceptionnel : 4 000 acteurs, 15 000 spectateurs, des milliers de bénévoles, des centaines de juges, Athlix, la mascotte de la Fédération Française d'Athlétisme, une organisation d'ampleur qui avait de quoi impressionner les participants, Jennifer la première...

La découverte du parcours d'environ 9 100 m tracé sur l'hippodrome de Vittel ajoutait une petite angoisse supplémentaire à notre coureuse. Rien de commun avec les parcours de cross de nos régions. Sur chacune des boucles, plusieurs obstacles artificiels très techniques y avaient été placés : rivière, hautes buttes de terre très abruptes à monter comme à descendre,



passages dans le sable. Si nous ajoutons à cela, des pluies diluviennes qui avaient transformé le parcours en champ de boue, le vent que chacun avait pu apprécier partout en France, nous avons alors une course bien loin des habitudes de Jennifer qui allait mettre à mal la foulée habituellement si aérienne.

Après une course difficile où chaque pas demandait un effort important, où chaque trajectoire empruntée devait être anticipée, Jennifer terminait la course à la 189<sup>e</sup> place sur 410 concurrentes. Si, la ligne passée, elle ne cachait pas sa déception, quelques minutes après, elle savourait, avec fierté, le résultat de cette préparation hivernale intense.



Le débriefing à froid le lendemain avec son entraîneur, Ali Sadeddine, lui permettait de relativiser le résultat et de se rendre compte du niveau acquis en très peu de temps. Jennifer Delloux fait partie des cinq meilleures coureuses en cross de la ligue des Hauts-de-France d'athlétisme et 200 meilleures crosswomen de France. Un excellent résultat pour une première participation qui lui permet de mesurer le travail restant à réaliser pour aller tutoyer les premières places. Le club et son entraîneur sont évidemment très fiers de leur athlète

mais aussi du travail réalisé qui aura permis ce résultat et continueront à mettre tout en œuvre pour permettre à ses coureurs de vivre aussi une telle expérience !

### VOUS SOUHAITEZ APPRENDRE À COURIR OU VOUS PRÉPARER POUR UNE COMPÉTITION ?

Venez courir avec le club et profitez d'un entraînement réservé jusqu'ici aux athlètes de haut niveau :

- les mardis et jeudis à 19h devant la gendarmerie ;
- les dimanches à 9h au gymnase de Guignicourt.

Informations : [footingloisirguignicourtois@gmail.com](mailto:footingloisirguignicourtois@gmail.com)  
<http://couriraguignicourt.fr>

## Projets à court et moyen termes

# Le point sur les travaux en cours

Il y a un an, nous vous présentions dans le n°150 de Guignicourt Infos, les projets voulus par l'équipe municipale et nécessaires à l'amélioration de la vie des habitants de la commune. Aujourd'hui, nous vous proposons de faire le point sur les travaux engagés sur le territoire de Villeneuve-sur-Aisne.



### FUTURE ÉCOLE JACQUES PRÉVERT

Les travaux de construction de la future école Prévert ont débuté le mercredi 6 février, sur l'espace vert situé au croisement de la rue de Provisieux et de la rue de Saint-Quentin. Leur déroulement est prévu, hors aléas, jusqu'au mois d'octobre ; la rentrée dans les nouvelles classes devrait avoir lieu après les vacances de la Toussaint. Pour votre sécurité, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de pénétrer sur l'ensemble du périmètre clôturé.

### QUE DEVIENDRA L'ACTUELLE ÉCOLE PRÉVERT ?

La commune mettra ce bâtiment de 3 classes à la disposition de la communauté de communes de la Champagne Picarde qui, après avoir procédé à sa rénovation, y installera la nouvelle crèche. Celle-ci permettra de recevoir un nombre plus important d'enfants dans de meilleures conditions d'accueil et de prise en charge. L'actuel bâtiment du multi-accueil Trotti'Nous pourrait devenir une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

### 2e PHASE DE L'ÉCOQUARTIER

Il y a, à peu près un an, débutait la commercialisation des parcelles de la première phase. Elle arrive à son terme, les 21 parcelles individuelles étant quasiment toutes vendues. Les nombreux promeneurs ont pu apercevoir, depuis quelques mois, les constructions sortir de terre. Les premiers résidents seront installés fin avril.

Fort du succès de cette première phase de commercialisation, il a été décidé de procéder à l'aménagement de la deuxième phase. Les travaux de voirie ont débuté lundi 8 avril.

Pour tout renseignement lié à l'acquisition d'un terrain, merci de vous rapprocher de la SEDA.

tél. 03 23 23 00 55 ✉ [moreau.frederique@seda-aisne.fr](mailto:moreau.frederique@seda-aisne.fr)



## RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU

De janvier à mars, des travaux de renforcement du réseau d'eau ont été réalisés par la société TRD, rue des Fermes et sur la partie haute de la rue Pierre Curtil. Ces travaux sont destinés à améliorer le fonctionnement global du réseau de distribution d'eau potable et consistent à remplacer les conduites anciennes par des conduites de plus grand diamètre.



## VOIRIE

Après la réfection de voirie de la rue des Écoles achevée en début d'année, celle de la rue Ehrard de Nazelle, pour la partie comprise entre la rue Alfred Barbarre et la rue Pierre Curtil, est en cours de réalisation. Dans la rue du Champ d'Argent, le trottoir est également en cours de réalisation. Courant mai se dérouleront des travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue des Pêcheurs.



## STADE JEAN DE GRAEVE

Après l'installation d'un éclairage performant permettant les entraînements de nuit, une piste d'athlétisme en cendrée sera créée et une nouvelle main-courante installée. Le début des travaux est prévu le 23 avril pour une durée de 3 à 4 mois.

Rappelons que ces améliorations apportées permettront d'accueillir les jeunes de l'US Guignicourt Football, ainsi que les coureurs du club Footing Loisirs Guignicourtois.

## CITY-STADE

Les travaux de réalisation du city-stade, situé à l'emplacement de l'ancien skate-park, ont débuté à l'automne 2018. Dans un premier temps, une plate-forme de 31,40 x 14,50 m a été réalisée. Elle recevra prochainement un revêtement, puis la structure métallique sera installée fin avril.

Avant la fin du printemps, un public de tous âges pourra pratiquer de nombreux sports en toute liberté (football, handball, basket-ball, etc.). Gageons que cet équipement performant, durable, évolutif et réalisé dans le respect des normes de sécurité satisfera les utilisateurs.



## VIDÉOPROTECTION

12 caméras de vidéoprotection ont été installées, en mars dernier, sur plusieurs sites communaux. Elles permettront la surveillance, de jour comme de nuit, des sites choisis recevant la population et de surveiller les flux des principaux axes traversant notre commune. C'est, dans ce cas, un outil précieux pour les enquêteurs, en cas de vol ou d'agression.



Leur présence vise aussi à vous protéger, ainsi que vos proches, en prévenant et dissuadant les éventuels actes de délinquance et d'incivilités (vols, dégradations, etc.), et en permettant d'identifier et de poursuivre les auteurs d'infractions.

## Traverse de Menneville

# La rue principale plus belle et plus sûre

Commencés fin janvier, les travaux d'aménagement de la traverse de Menneville, côté Guignicourt, se termineront début mai. Réalisés dans le but premier d'améliorer la sécurité des piétons, ces travaux contribuent également à embellir notre commune. Après leur achèvement, restera à réaliser l'ultime tranche d'aménagement du centre et de la place dont l'échéance est prévue dans les années futures.



Préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement, les réseaux aériens ont été enfouis par l'USEDA et de nouveaux candélabres à faible consommation énergétique ont été installés. En vue de réduire la vitesse au cœur du village et apporter plus de sécurité aux piétons, la largeur de chaussée, initialement de 8 m, se trouve réduite à 6 m. Ce rétrécissement permet la création de chicanes, intégrant des zones de stationnement latérales ponctuelles, bien identifiées.

De part et d'autre de la chaussée, un trottoir offre un cheminement piéton continu, sécurisé et séparé des stationnements, en conformité avec les normes d'accessibilité. La touche finale sera apportée tout prochainement par la réalisation d'espaces verts d'accompagnement.

# Union Nationale des Combattants

## La section locale a tenu son assemblée générale



Samedi 9 mars, la section locale de l'UNC tenait son assemblée générale ordinaire. Fidèles à l'esprit d'entraide et de solidarité porté par leur association, les membres de l'UNC étaient heureux de remettre à Panier Solidaire et au Secours Catholique un chèque représentant une partie du bénéfice de leur thé dansant.



Un tiers des 40 membres de l'association était réuni pour faire le bilan de l'année écoulée. Après les salutations d'usage, le président Bernard Borel proposait d'observer une minute de silence à la mémoire des anciens combattants, ou sympathisants, décédés lors de l'année écoulée et des militaires français tués en opération. Puis il poursuivait par des remerciements appuyés aux adhérents et, plus particulièrement, aux porte-drapeaux.

Suivaient les lectures et l'adoption des différents rapports : moral, d'activités et financier qui ont tous reflété la bonne santé de l'association et démontré la part importante prise par l'UNC dans les manifestations commémoratives. Car l'essence même

de l'UNC reste bien entendu le devoir de mémoire, entretenu par le biais de la participation active aux différentes commémorations patriotiques aussi bien locales que régionales.

Bernard Borel soulignait d'ailleurs la qualité d'organisation des cérémonies notamment à Guignicourt et Evergnicourt ; qualité apportée par la présence des enfants des écoles et de leurs parents. Alain Wehr, conseiller municipal représentant Monsieur le Maire, excusé, prenait la parole pour confirmer le soutien indéfectible de la commune à l'UNC et rappeler l'importance du devoir de mémoire. Avant de clôturer l'assemblée par le pot de l'amitié, les membres de l'UNC procédaient à une remise de don à deux associations caritatives de Villeneuve-sur-Aisne : Panier Solidaire et le Secours Catholique. Un chèque de 66 euros, représentant une partie du bénéfice fait lors du traditionnel thé dansant de l'UNC, était remis aux représentants de chaque association. Par ce geste, l'association voulait rappeler la vocation première de l'UNC qui est l'entraide et la solidarité envers les plus démunis, victimes de la Première Guerre mondiale.

Pour rappel, l'adhésion à l'UNC est ouverte aux Anciens Combattants bien entendu, à leurs veuves, mais aussi aux militaires qui ont participé à des OPEX (Opérations Extérieures), aux Soldats de France et aux sympathisants qui souhaiteraient participer à la pérennité du devoir de mémoire.

#### Contact

Bernard BOREL – Président de l'UNC  
tél. 03 23 79 77 69 – courriel : [bernard.borel@neuffr](mailto:bernard.borel@neuffr)



# Dimanche 5 mai 2019

## 10H - 17H / ROTONDE DE GUIGNICOURT

M-H-Z-D-O-O-R-R-B  
<O-D-B  
M-A-O-O-O-R-R-B



**VENTE EXCLUSIVE DE MATÉRIELS DE PUÉRICULTURE, JEUX, JOUETS, VÉLOS, MOBILIERS, VÊTEMENTS BÉBÉ / ENFANT, ETC.**

**6 € les 3 m (sans table)**

Portes ouvertes à 9h pour les exposants

**BUVETTE et PETITE RESTAURATION**

Manifestation organisée par l'APEGUI  
Bulletin d'inscription à télécharger sur [villeneuve-sur-aisne.fr](http://villeneuve-sur-aisne.fr)



# Magnificat

J. S. Bach, *Magnificat*  
D. Scarlatti, *Stabat Mater*  
P. Hattat, *Salve Regina*

**Samedi 4 mai 2019 - 20h**

Basilique Saint Remi, Reims  
10 €

**Dimanche 5 mai 2019 - 16h**

Eglise Saint Pierre, Guignicourt  
10 € - gratuit moins de 18 ans  
Réservation sur [orgue-guignicourt.fr](http://orgue-guignicourt.fr)

## Ensemble vocal Zarlino

Direction : Nicolas Pinaux  
Orgue : Benjamin-Joseph Steens  
Violoncelle baroque : Hæstia Steens

Contact : [associationssyntaxie@gmail.com](mailto:associationssyntaxie@gmail.com)



# VIDE GRENIER

**DIMANCHE  
12 MAI 2019**

**BUVETTE ET RESTAURATION  
SUR PLACE**



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

\* [videgreniers.menneville@gmail.com](mailto:videgreniers.menneville@gmail.com)

\* facebook MIL

\* tél : 07.67.81.25.79

**MENNEVILLE**  
Cne de VILLENEUVE sur AISNE

Ne pas jeter sur la voie publique

# CONCOURS 2019 DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS



Passage du jury de mi-mai à mi-juillet  
Cérémonie de remise des récompenses  
à l'automne 2019



*Pas d'inscription,  
juste des fleurs et des couleurs !*

Concours organisé par le Syndicat d'Initiative de Guignicourt

LE 14 MAI 2019 LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS À VOS POSTES!

POUR CONTINUER  
À RECEVOIR LA TNT



Si vous recevez la télé par antenne râteau\*, vous risquez de perdre certaines chaînes !

Pour les retrouver : c'est simple ! Le 14 mai, faites une recherche de chaînes à l'aide de votre télécommande.

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CES CHANGEMENTS :

RENDEZ-VOUS SUR  
[WWW.RECEVOIRLATNT.FR](http://WWW.RECEVOIRLATNT.FR)

CONTACTEZ LE  
0970 818 818  
(appel non surtaxé)

\* Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL ou fibre, vous n'êtes pas concerné par ces changements. f Recevoir la TNT | @RecevoirLaTNT

# Portes Ouvertes

Dimanche 19 Mai 2019  
de 14h à 17h

## CLEM Guignicourt

Chemin des Dames

Venez découvrir notre école de musique

- Ses enseignements collectifs et instrumentaux,
- Participez à des activités et jeux musicaux,
- Découverte d'instruments,
- 15h30 Concert de l'orchestre des élèves,
- 16h Concert des professeurs.

Avec nos élèves, professeurs, et membres de l'association.

Centre Intercommunal d'Éducation Musicale de Guignicourt et du CCCD  
2 avenue du Général de Gaulle, 02190 - Guignicourt

NOUS CONTACTER : [www.clemg.fr](http://www.clemg.fr)  
[facebook.com/ass.clemg](https://facebook.com/ass.clemg)

Président de l'association :  
M. Philippe PRUVOST : 06 86 18 87 60  
Professeur Coordinateur :  
M. Sylvain SCULFORT-DOMAS  
[sylvain.sculfortdomas@gmail.com](mailto:sylvain.sculfortdomas@gmail.com)

avec le soutien de :

## 21<sup>e</sup> ÉDITION DU 10KM DU BORD DE L'AISNE

19 MAI 2019

DOSSARD

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

SEXE : FEMMIN  MASCULIN

DATE DE NAISSANCE :  /  /

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL :  COMMUNE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ EMAIL : \_\_\_\_\_

CLUB : \_\_\_\_\_

LICENCIÉ - N° DE LICENCE : \_\_\_\_\_

ÉPREUVE CHOISIE :  10KM du bord de l'AISNE (10€ - 12€ sur place)  
 Marche de 14KM (4€ sur place)

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence « AFM Compétition », « AFM Entreprise », « AFM Running » ou d'un « Foot Running », délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'AFCEP. Dans ce cas, sur la licence doit apparaître la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition » ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ mon fils/ma fille cité(e) ci-dessus à participer aux 10KM du bord de l'AISNE, le dimanche 19 mai 2019.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course et je m'engage à me soumettre à l'ensemble de ses dispositions. J'autorise les organisations à utiliser les images fixes ou audio visuelles sur lesquelles je pourrais apparaître tel qu'il est précisé au règlement (Lois C.N.L.L et droit à l'image) ainsi que l'exploitation de fichier informatique.

DATE : \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_

Bulletin à retourner dûment complété avant le vendredi 17 mai 2019 à l'adresse suivante:  
FOOTING LOISIR GUIGNICOURTOIS ET LAONNOIS  
10, rue des vignes  
GUIGNICOURT  
02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

RENSEIGNEMENTS ET RÉGLEMENT: [COURRAGUIGNICOURT.FR](http://COURRAGUIGNICOURT.FR)

# 21<sup>e</sup> ÉDITION

## 10 KM DU BORD DE L'AISNE

NOUVEAU PARCOURS  
une seule boucle de 10 km  
10 C 12 C sur place

VILLENEUVE SUR AISNE  
(GUIGNICOURT - MENNEVILLE)

MARCHÉ DES 8H00  
10 C sur place

### 10H00 DIMANCHE 19 MAI 2019

INFORMATIONS ET INSCRIPTION SUR LE SITE : [COURRAGUIGNICOURT.FR](http://COURRAGUIGNICOURT.FR)

# FÊTE DE LA MOTO DE GUIGNICOURT (02)

Villeneuve sur Aisne

\* 25 et 26 Mai 2019 \*

**ENTREE GRATUITE**



**Samedi midi :**

**Rallye moto**

Stunt / Trial / exposants  
Banc de puissance



**Dimanche :**

**Balade moto**

Stunt avec Stunter Ride  
Trial avec Made 2 Ride

**Samedi soir :**

**Concert Rock** avec

*Nonolimite et les psychopotes*  
Show trial en NOCTURNE (LED)



Rejoignez-nous sur Facebook  
Fête de la moto de Guignicourt

\* **Buvette et restauration** \*

\* **Nombreux exposants et concessionnaires moto !** \*

Manifestation organisée par le comité Foire de Guignicourt



Animée par des professionnels (avocats, travailleurs sociaux, médiateurs familiaux), cette séance d'information gratuite aborde :

- les effets de la séparation ;
- les réactions et les besoins des enfants en fonction de leur âge ;
- les informations juridiques sur les effets de la séparation et du divorce ;
- les apports de la médiation familiale ;
- les informations et ressources locales à proximité.

Vous pourrez échanger sur ces sujets pendant la séance.

séance d'information gratuite

## parents après la séparation

La séparation amène un grand nombre de changements, dans la vie d'une famille : la place de l'enfant, la communication entre les parents, la gestion du quotidien...

Logos: La Poste, Mairie de Menneville, Fédération Française de Canoë-Kayak, Fédération Française de Tennis, CDAD

**Vendredi 24 mai 2019 de 13 h 45 à 15 h 45**

LE FAITOUT CONNECTÉ - 2 BIS ROUTE DE MONTAIGU - 02820 SAINT-ERME

# TOURNOIS de l'US GUIGNICOURT

## TOURNOI JEUNES

**SAMEDI 8 et DIMANCHE 9 JUIN à 9 H**

Catégories U10/U11 : rencontres sur les terrains en herbes du gymnase et synthétique René Masclaux avec des équipes de l'Aisne, la Marne, Seine-et-Marne, l'Orne et du Havre

**LUNDI 10 JUIN à 9 H**

Catégories U6/U7 : rencontres sur le terrain en herbe du gymnase

Catégories U8/U9 : rencontres sur le terrain synthétique René Masclaux

## TOURNOI VÉTÉRANS

**DIMANCHE 23 JUIN à 9 H**

Rencontres de 14 équipes venant de la Moselle, la Marne, les Ardennes et l'Aisne



RESTAURATION RAPIDE / BUVETTE TOUTE LA JOURNÉE



Avec le soutien de la



et la CSNA CANOE KAYAK D'ASFELD



## Dimanche 9 juin 2019 RANDONNÉE KAYAK

Randonnée jusqu'Évergnicourt avec retour vers Menneville en canoë-kayak.



LE MIL ORGANISE POUR LA PREMIERE FOIS UNE SORTIE CANOE KAYAK

**ALORS PREPAREZ VOTRE CALENDRIER**

UNE JOURNÉE DE DINGUE VOUS ATTEND

RANDO DESCENTE DE LAISNE EN CANOE KAYAK. ATTRACTIONS SUR LA PLACE BUVETTE RESTAURATION

TOUT Y EST POUR PASSER UN EXCELLENT MOMENT DE DETENTE DE BONNE HUMEUR DE CONVIVIALITE DE FOU RIRE



ALORS N'HESITEZ PLUS, **VENEZ NOUS REJOINDRE !!!!!**



UN FLYER SERA BIENTÔT MIS EN LIGNE SUR LES RESEAUX SOCIAUX, SUR LE SITE DU MIL, DANS LES BOITES AUX LETTRES. PLUS D'INFO : 06.45.49.09.74 mil.canoekayak@gmail.com



## 2° tournoi d'échecs du Chemin des Rois

**Samedi 15 juin 2019**

**Salle d'activités**

**6 rue de Saint-Quentin à Guignicourt**

Ouvert à tous sans licence  
Osez venir vous mesurer à des joueurs plus ou moins expérimentés

7 parties de 15min/joueur  
Inscription jusqu'à 13h50

1<sup>re</sup> partie à 14h00



Tournoi organisé par le Roi Rouge, Cercle d'échecs de Menneville  
Responsabilité : Philippe BEAUMONT 06.88.78.41.38  
<http://le.roi.rouge.eklablog.com>

Ne pas venir sur le site public

# En K'Danse

1<sup>er</sup> GALA DE FIN D'ANNÉE

SA 15/06 à 14 h et 20 h - DI 16/06 à 15 h  
Salle des fêtes - GUIGNICOURT

## VOYAGE...

Au pays des jouets  
Autour de la terre  
Au bout de la nuit

Réservations à La Halle  
SAMEDI 18 MAI 2019 14h-18h  
TARIF 3 À 12 ANS : 3 € / TARIF NORMAL : 5 €

# Arioso

## Concert symphonique

Violoncelle solo **Caroline Dauchy**  
Direction **Annie Billoud-Manceaux**

### STRAUSS

Ouverture de la Chauve-Souris

### TCHAIKOVSKI

Variations sur un thème rococo

### SCHUBERT

Symphonie n°6

ENTRÉE GRATUITE  
Libre participation à la discrétion du public

**Dimanche 16 juin 2019 à 17 h**  
**Église Saint Pierre - GUIGNICOURT (02)**

Réservez vos places sur [orgue-guignicourt.fr](http://orgue-guignicourt.fr)



# CONCERT

## DE FIN D'ANNÉE DU CIEMG

Direction : Sylvain Sculfort

**MARDI 25 JUIN 2019 à 19 h**  
**Salle des fêtes - GUIGNICOURT**

avec la participation de 50 élèves

**Entrée libre et gratuite**

LES SALTIMBANQUES 02  
présentent

## LE NOUVEL AN DE LA PEUR !

de Matthieu Bertéléme (groupe Jeunes)

## LES COMPLOTEURS

de Cyrille Royer (groupe Ados)

**Samedi 29 juin - 20 h 30**  
**Dimanche 30 juin - 15 h**

Salle des fêtes de Guignicourt  
**ENTRÉE LIBRE**

Surprises - Tombola - Buvette - Vente de gâteaux





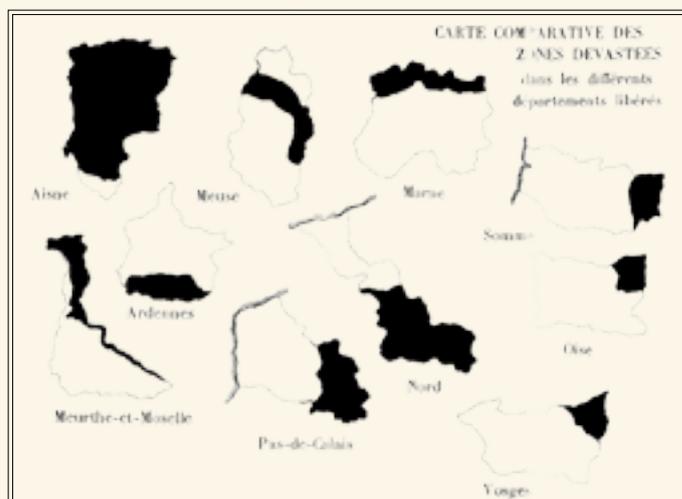
## 1919 – Le difficile retour des habitants

Pour les habitants de Guignicourt et Menneville qui souhaitent rejoindre leur domicile, le retour s'annonce difficile : quatre années de combats ont entièrement dévasté leur paisible lieu de vie d'avant-guerre. Lors de sa retraite, l'armée allemande a opéré une destruction quasi-systématique des réseaux de communication. Leur rétablissement sera un préalable au déblaiement des ruines, au retour des habitants et à la reconstruction de nos villages.

« De tous les départements ravagés par la guerre, l'Aisne est incontestablement celui qui a le plus souffert ». C'est en ces termes que Lucien Saint, préfet du département de l'Aisne en 1920, commence son rapport au conseil général sur la remise en état du département après les dévastations de la Grande Guerre. L'étendue de la tâche à accomplir s'annonce donc immense<sup>1</sup>.

Réfugiés hors des zones de combats, le retour des premiers habitants se révèle éprouvant. Dans notre précédent numéro, nous présentions le récit de M. Louis Joseph Lallement. Premier Menneillois à revenir au pays en octobre 1918, il décrivait l'état de destruction de son village, après le départ des troupes allemandes. D'autres témoignages corroborent l'état de chaos régnant dans nos villages, quelques mois après la fin de la guerre, voici celui de M. Pierre Camus : « [...] lorsque survint l'Armistice — celui de 14-18 — ma mère eut confirmation qu'on pouvait approcher de Reims où était son dernier domicile d'août 1914. Elle résolut d'aller à la découverte dès décembre 1918. Elle parvient à Reims, puis avec des laissez-passer militaires à cause des dangers de la zone rouge, put accéder sans doute par le moyen de véhicules aussi militaires, jusqu'à Guignicourt, pour fondre en larmes devant la maison natale détruite, les bâtiments de ferme rasés avec tout le village, au point qu'elle eut — je m'en souviens — quelque peine à retrouver la rue et la maison. Elle repartit le soir, seule, à pied, vers Reims, par le talus du chemin de fer. Et je n'ai jamais oublié non plus qu'elle ne trouva d'autre refuge pour se reposer, d'un œil, tout habillée bien sûr, qu'un des blockhaus de la ligne, encore chaud des événements de guerre. [...]

Quelques mois après, ayant décidé une nouvelle enquête sur les possibilités de rentrer, elle m'emmena avec elle. Mes souvenirs sur les moyens de locomotion — probablement le train — ont disparu. Mais ce qui est inaltérablement fixé dans ma



d'après Le département de l'Aisne après cinq ans de reconstruction, éditions Berger-Levrault, 1923

mémoire depuis mes 5 ans, c'est ceci. Marchant au milieu des ruines, nous montâmes une côte dans le village (c'était la route de Menneville) et à un endroit sur la droite, Maman se trouva familièrement en causerie avec une espèce de vieille sorcière qui sortait d'un extraordinaire édifice en demi-cercle avec des tas de choses bizarres autour. C'étaient de ces grandes tôles ondulées qui, ajustées au nombre de 5 ou 6, lui servaient de toit, avec je ne sais quels matériaux formant un fond à la cabane. Les choses bizarres, ça devait être de la récupération d'ustensiles divers, de bois à brûler, de planches, de caisses dont certaines abritaient des lapins et autre basse-cour. »<sup>2</sup>



Guignicourt - Après la retraite des Allemands, voici les vestiges des 2 ponts de chemin de fer sur l'Aisne (culée du pont du chemin de fer de l'Est visible à gauche / tablier métallique du pont CBR au second plan).



Entre Menneville et Pignicourt - La voie ferrée militaire allemande Guignicourt-Bazancourt franchissait l'Aisne et le canal au moyen d'une estacade d'environ 300 m. Endommagée en 1915 (photo), elle fut réparée puis détruite (vraisemblablement par incendie) lors de la retraite.

Voici un autre témoignage, plus tardif, apporté par M. Pierre Vantrimpont, relatant le retour des habitants : « La vie reprenant avec difficulté son cours, mon père décida de réintégrer Guignicourt (qui n'était que ruines) pour essayer de reconstruire un « abri » quelconque. À Berry-au-Bac, pratiquement volatilisé, de nombreuses baraques Adrian en mauvais état le décida à récupérer tous les matériaux possibles, et, aidé de bénévoles, il a reconstitué une baraque, à peu près où est la mairie actuelle. Cette baraque a été ensuite recouverte de papier goudronné ainsi que les éléments verticaux. Les fenêtres, en guise de vitres, n'étaient que de la toile jaune huilée. »<sup>3</sup>

Autre témoignage tout aussi prégnant, voici celui de M. Charles Decelle : « À la fin de la guerre, nous sommes les premiers à être revenus au village, complètement dévasté. Il n'y avait plus de maison debout. Il ne restait que la maison toute délabrée de Madame Germain (24 rue Franklin Roosevelt) et la maison en face qui est un peu en retrait. Tout le reste du village était démoli. Nous avions trouvé refuge dans une petite maison en briques construite près de la voie ferrée établie par les Allemands, à proximité de la ferme de M. Huyet. [...] »<sup>4</sup>

La petite maison que nous habitons, construite par les Allemands, se trouvait juste à côté de la voie militaire allemande. Elle se composait d'une petite cuisine et deux chambres. Durant la guerre, plusieurs abris avaient été construits aux environs du Bois Robinet, en partie dissimulés dans des trous, le toit au ras du sol. Mon père et mon frère récupérèrent une de ces constructions pour agrandir notre baraque. La ferme de M. Huyet n'était que ruines, quelques pans de murs subsistaient. Le grenier s'était effondré sur une ancienne écurie, et je me souviens encore de sa dangereuse inclinaison. [...] Le chemin de fer n'était pas encore rétabli et il arrivait que nous hébergions des familles dans la construction qui agrandissait notre baraque. »<sup>4</sup>

Ce chemin de fer, alors primordial aux déplacements de la population, contribuera par la suite à la reconstruction des villages de façon significative. Bon nombre de matériaux parviendront dans notre région par le rail. D'ici là, les habitants patienteront encore de longs mois pour se rendre à Guignicourt. À l'été 1919, la Compagnie de l'Est mène une réflexion en vue d'accélérer la reconstruction des liaisons ferroviaires dans notre région, en projetant de rétablir la circulation sur l'ancienne voie ferrée militaire allemande reliant Bazancourt à Guignicourt. La circulation étant assurée de Bazancourt à Pignicourt, il y aurait avantage à reconstruire le grand pont-bois qui franchissait l'Aisne et le canal, entre Pignicourt et Menneville. Solution plus rapide que



Guignicourt - Novembre 1919 - Passage du premier train de voyageurs en provenance de Reims sur le pont de la route de Pontavert.

la reconstruction du pont en maçonnerie franchissant l'Aisne à Guignicourt, cette proposition ne sera finalement pas mise en œuvre, la compagnie préférant pousser plus activement les travaux définitifs de la ligne Laon-Reims en y concentrant son personnel.<sup>5</sup> Il fut également question, en attendant le rétablissement du pont du chemin de fer sur l'Aisne, de faire descendre en gare de Guignicourt les voyageurs en provenance de Laon, de les faire traverser l'Aisne à pied sur un pont provisoire, pour les acheminer par un autre train en direction de Reims. Les habitants patienteront jusqu'au 3 novembre 1919, date à laquelle la circulation des trains sera enfin rétablie entre Laon et Reims, à raison de deux allers-retours quotidiens, la durée du trajet avoisine alors 2 heures et 10 minutes.<sup>6</sup>

<sup>1</sup> La reconstruction dans le département de l'Aisne après la Grande Guerre, Société historique de Haute-Picardie

<sup>2</sup> Une vieille Guignicourtoise, Pierre Camus, bulletin Le Pont n°15, décembre 1977

<sup>3</sup> Souvenirs de la guerre de 1914, Pierre Vantrimpont, bulletin Le Pont n°23, décembre 1981

<sup>4</sup> Témoignage de Charles Decelle, bulletin Guignicourt Infos n°152, décembre 2018

<sup>5</sup> Archives SNCF / Compagnie de l'Est

<sup>6</sup> Tablettes de l'Aisne n°945 du 9 novembre 1919

**VOUS DIREZ À SA FAMILLE  
QUE VOUS DEVIEZ ABSOLUMENT  
LIRE CE MAIL.**



**SUR LA ROUTE, LE TÉLÉPHONE PEUT TUER**

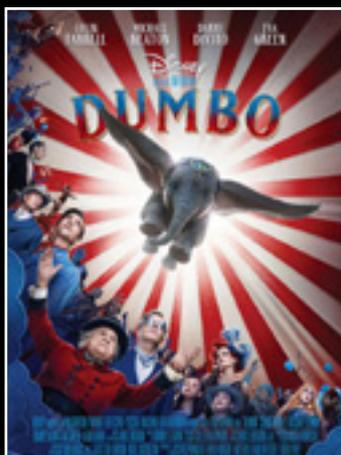
**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



## Prochainement à la salle des fêtes de Guignicourt



**CONVOI EXCEPTIONNEL**  
Mardi 28 mai à 20 h



**DUMBO**  
Mercredi 29 mai à 15 h



**LE PARC DES MERVEILLES**  
Mercredi 19 juin à 15 h



**TANGUY LE RETOUR**  
Jeudi 20 juin à 20 h



L'affichage de la salle des fêtes, le tableau lumineux, le site [villeneuve-sur-aisne.fr](http://villeneuve-sur-aisne.fr) et la page Facebook vous informent des modifications susceptibles d'être apportées à la programmation. Séances organisées par la commune de Villeneuve-sur-Aisne avec la participation de la fédération des MJC de l'Aisne.

**TARIF ADULTES : 5,50 €**  
**TARIF RÉDUIT : 3,50 €**

**BIENVENUE**

aux nouveaux habitants

**M. Adrien Bernardin**  
1 rue Jean Racine

**M. et M<sup>me</sup> Sébastien Bouvier**  
3 ter rue des Bois

**M. Mehdi Derigny**  
1 rue de Saint-Quentin

**M<sup>me</sup> Catherine Désimeur**  
6 rue Arthur Rimbaud

**M. Jérémie Fernandez et M<sup>me</sup> Vanessa Locheron**  
1 impasse du Cessier

**M. et M<sup>me</sup> Jacques Haimery**  
4 rue du Champ Péras

**M<sup>me</sup> Laurence Lecointe**  
15 rue des Bois

**M. David Lefèvre et M<sup>me</sup> Sophie Quaouza**  
38 rue du Petit Menneville

**M<sup>me</sup> Pauline Le Roy**  
5 rue Franklin Roosevelt

**M. et M<sup>me</sup> Thibaut Lezeune**  
19 rue des Vins

**M. Thomas Macquart et M<sup>lle</sup> Aline Lesieur**  
7 rue de la Tournelle

**M. Kenny Marchandise et M<sup>lle</sup> Léa Étancelin**  
4 rue de la Tournelle

**M. Florent Margueritte et M<sup>lle</sup> Mélanie Cuperlier**  
49 rue Franklin Roosevelt

**M. Manuel Peralta et M<sup>me</sup> Anaïs Vilain**  
4 rue des Chenevières

**M. Renald Perotto et M<sup>me</sup> Virginie Buffone**  
27 rue Richard Mortimer

**M<sup>me</sup> Angélique Plongeron**  
3 place de la Croisette

**M. Corentin Renon et M<sup>me</sup> Sarah Barberi**  
1 rue des Chenevières

**M. et M<sup>me</sup> Alexandre Walle**  
3 rue des Fermes

**ÉTAT CIVIL**

Naissances

**Lou Parisot Ancelet**  
le 09/02/2019 à Bezannes

**Baptiste Hornick**  
le 12/02/2019 à Reims

**Aaron Boivin**  
le 04/03/2019 à Bezannes

**Névaeh Pinardon**  
le 12/03/2019 à Reims

## Mariages

**Didier Judas et Christine Daniel**  
le 29/12/2018

**Frédéric Blin et Brigitte Coiseur**  
le 02/02/2019

## Décès

**Samuel Vautier**  
le 18/01/2019 à Guignicourt

**Maurice Leclère**  
le 19/01/2019 à Reims

**Yvette Fabry**  
le 25/01/2019 à Menneville

**Jules Boquet**  
le 01/02/2019 à Guignicourt

**Gaston Normand**  
le 02/02/2019 à Corbeny

**Quelques règles à respecter pour être en bons termes avec la communauté...****Élimination de déchets**

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ainsi que les déchets d'hydrocarbures et de produits dérivés de la pétrochimie (pneus, huile de moteur, etc.) est également interdit. [...] La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite.

Extraits de l'article 84 du règlement sanitaire départemental et de l'arrêté préfectoral modifié du 27/12/1978 conforté par l'article L.541-2 du Code de l'environnement.

**Bruits de voisinage (tondeuses, etc.)**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Extrait de l'arrêté préfectoral du 10/04/2000 portant réglementation des bruits de voisinage - Article 8

**Déjections canines**

Aimer nos amies les bêtes ne doit pas faire oublier de respecter notre environnement. Encore trop régulièrement, les espaces publics sont souillés de déjections qu'un arrêté municipal fait obligation de ramasser.

**Bien stationner**

La part de l'espace urbain dédiée aux piétons est bien souvent très réduite par rapport à celle accordée à la circulation motorisée. Ce déséquilibre est encore plus marqué si l'on prend en considération l'occupation illicite de ces espaces piétons par les véhicules stationnés de manière irrégulière. Ce stationnement anarchique est préjudiciable à la sécurité des usagers, alors stationnons intelligemment dans les rues de notre commune.

Rendons à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite et aux enfants, l'espace qui leur était initialement destiné. Bien conduire, c'est aussi bien stationner...



© voiriepour tous.cerema.fr

**SYNDICAT DES EAUX**

**SYNDICAT DES EAUX (gestion) - tél. 03 23 25 36 64**

Mairie de Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

✉ syndicat-eaux-guignicourt@orange.fr

> **lundi de 8 h 30 à 16 h 30, mardi de 8 h 30 à 12 h**  
**et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30**

**SUEZ Service de l'eau (interventions) - tél. 09 77 408 408**

> **lundi au vendredi de 8 h à 19 h, samedi de 8 h à 13 h**

En dehors de ces horaires, composez le 09 77 401 123

# École primaire, accueil périscolaire et cantine 2019-2020

## Comment faire pour inscrire mes enfants ?

INSCRIPTIONS	ÉCOLE MATERNELLE PAUL FORT			ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RIMBAUD
Qui dois-je inscrire pour la rentrée de septembre 2019 ?	Toute Petite Section (TPS) Accueil le matin	Petite Section (PS)	Moyenne Section (MS) Grande Section (GS)	Mes enfants qui entreront au CP (même s'ils sont déjà scolarisés en maternelle)
	Mes enfants nés entre le 01/01 et le 30/06/2017	Mes enfants nés entre le 01/01 et le 31/12/2016	Mes enfants, s'ils sont inscrits dans une autre école	
<b>1</b> J'effectue la démarche par mail ou je me rends dans la mairie de ma commune de résidence pour la <b>PRÉ-INSCRIPTION</b>	<p>La pré-inscription ne concerne que mes enfants qui seront scolarisés en toute petite section / petite section et ceux issus d'une école extérieure à Villeneuve-sur-Aisne. Si je réside à Villeneuve-sur-Aisne, j'effectue cette démarche par mail à l'adresse <a href="mailto:scolaire@villeneuve-sur-aisne.fr">scolaire@villeneuve-sur-aisne.fr</a> ou en mairie auprès de M<sup>me</sup> Vauthier, chargée des affaires scolaires (bureau au 1<sup>er</sup> étage - tél. 03 23 25 36 67)</p> <p><b>Mardi 23/04 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et mercredi 24/04 de 9 h à 12 h</b></p> <p>☞ Un certificat de pré-inscription me sera remis pour inscrire mon enfant à l'école.</p>			
Pour la pré-inscription, quels documents dois-je présenter à la mairie ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livret de famille</li> <li>• Carte nationale d'identité du parent qui procède à la pré-inscription</li> <li>• Justificatif de domicile (avis d'imposition, quittance de loyer, facture EDF ou téléphone de moins de 6 mois)</li> <li>• Dérogation scolaire <b>acceptée</b> (sauf si mon enfant est domicilié à Villeneuve-sur-Aisne, Prouvais ou Proviseux)</li> </ul>			
<b>2</b> Je me rends à l'école pour <b>L'INSCRIPTION</b>	<b>Lundi 29/04 à 17 h et vendredi 03/05 à 9 h</b>			<b>Mardi 14/05 et lundi 20/05 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h</b>
Où dois-je me rendre ?	à l'école Paul Fort Rue Jean Racine			à l'école Arthur Rimbaud Rue des Écoliers
Qui vais-je rencontrer ?	M <sup>me</sup> Payen - Directrice tél. 03 23 79 75 20			M <sup>me</sup> Bosserelle - Directrice tél. 03 23 79 77 90
Quels documents dois-je fournir à l'école ?	<p>Si mon enfant était inscrit dans une autre école, je fournis un certificat de radiation de son ancienne école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si nécessaire, le certificat de pré-inscription délivré par la mairie de ma commune de résidence</li> <li>• Copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant à inscrire)</li> <li>• Copie du carnet de santé (pages vaccins obligatoires : antidiptérique, antitétanique et antipoliomyélique)</li> </ul>			
Si je réside à l'extérieur de Villeneuve-sur-Aisne...	Je fournis la dérogation scolaire <b>acceptée</b> (voir en <b>1</b> les communes concernées). Si mon enfant prendra le car de ramassage scolaire, je remplis une demande de carte de transport auprès du conseil départemental de l'Aisne (imprimé fourni par l'école).			
En cas de séparation...	Je fournis la copie de la partie du jugement qui précise la garde des enfants.			
Lors de l'inscription...	Je devrai compléter une fiche de renseignements fournie par l'école.			Mes enfants nouvellement inscrits peuvent m'accompagner pour faire connaissance.
	Je viens <b>sans</b> mes enfants.			

## Inscriptions à l'accueil périscolaire et à la cantine du 3 au 21 juin 2019

Sur <a href="http://villeneuve-sur-aisne.fr">villeneuve-sur-aisne.fr</a> , je me rends sur le Portail Famille (en haut et à droite de la page d'accueil)	
SI MON ENFANT EST DÉJÀ INSCRIT À L'UN DE CES SERVICES...	SI MON ENFANT N'EST PAS INSCRIT À L'UN DE CES SERVICES...
<p><b>RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION NON AUTOMATIQUE</b></p> <p>Je choisis l'option « Réinscrire mon enfant... »</p> <p>Sur le formulaire, j'indique les renseignements concernant l'enfant</p> <p>Après validation, je recevrai un mail pour m'informer de l'ouverture du <b>Portail Famille</b> à la réservation (périscolaire / cantine)</p>	<p>Je choisis l'option « Recevoir mes codes... »</p> <p>Sur le formulaire, j'indique les coordonnées de la famille et les renseignements concernant chaque enfant.</p> <p>Après validation, je recevrai mes codes sous 48 h.</p>

## Commune nouvelle

# La charte rappelle les principes fondateurs

La création de notre commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019 suscite certaines interrogations chez nos administrés. Deux d'entre-elles concernent, notamment, l'avenir des associations assurant des services ou manifestations similaires et l'organisation des prochaines élections municipales.

### NOS ASSOCIATIONS

Aucune fusion n'est envisagée, sauf volonté conjointe des associations concernées. Chaque association garde son identité propre et son libre-arbitre de fonctionnement. La charte adoptée par les élus lors de la création de la commune nouvelle le garantit au travers de ses enjeux. Il y est précisé : soutenir la vie associative, garder dans chaque commune une communauté de vie et d'animation locale. Chaque commune conservera ses associations. Néanmoins, un effort de coordination devra être encouragé pour éviter l'organisation de plusieurs manifestations aux mêmes dates (calendrier unique des manifestations) et pour éviter les doublons d'associations sur la commune nouvelle.



La charte précise : il appartiendra aux candidats, à l'occasion des futures échéances municipales, de s'attacher à composer des listes permettant une représentation juste et exhaustive des communes fondatrices, conformément à l'esprit de la charte qui préconise 17 membres pour Guignicourt et 10 pour Menneville.

Retrouvez l'intégralité de la charte sur <https://menneville-02.fr/textes-de-reference/> et <http://www.villeneuve-sur-aisne.fr/commune-nouvelle/regroupement-de-guignicourt-et-menneville-en-commune-nouvelle#more-8998>

### ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2020

De même, certains s'interrogent sur la représentation des communes historiques, lors des futures élections municipales se tenant en 2020. Là encore, la charte de la commune nouvelle

## La commune nouvelle et votre nouvelle adresse

### Pensez à signaler le changement de localité

Rappel : la qualité de l'adresse est essentielle pour assurer la sécurité des personnes et l'acheminement des secours, ainsi que le respect des délais d'acheminement du courrier. La création de la commune nouvelle a entraîné une modification de votre adresse postale.

**ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR**  
EN HAUT À GAUCHE,  
OU AU VERSO DE L'ENVELOPPE



<p><b>IDENTITÉ DU DESTINATAIRE</b> CIVILITÉ - TITRE - PRÉNOM - NOM</p>	<b>1</b>	<p>Monsieur et Madame Jean DUBOIS</p> <p>Appartement n°4</p> <p>Résidence Les Jonquilles</p> <p>25 RUE DE LA SOUCHE</p> <p>GUIGNICOURT OU MENNEVILLE</p> <p>02190 VILLENEUVE SUR AISNE</p>
<p><b>IDENTIFICATION DU POINT DE REMISE</b> N° D'APPARTEMENT - BOITE À LETTRE ÉTAGE - COULOIR - ESCALIER</p>	<b>2</b>	
<p><b>COMPLÉMENT DE LOCALISATION DE LA CONSTRUCTION</b> ENTRÉE - BÂTIMENT - IMMEUBLE - RÉSIDENCE</p>	<b>3</b>	
<p><b>N° et LIBELLÉ DE LA VOIE</b> RUE - AVENUE - HAMEAU</p>	<b>4</b>	
<p><b>SERVICE DE DISTRIBUTION - COMPLÉMENT DE LOCALISATION VOIE</b> POSTE RESTANTE - BP - LIEU-DIT</p>	<b>5</b>	
<p><b>CODE POSTAL et LOCALITÉ</b></p>	<b>6</b>	

# Réunion du 9 janvier 2019

## ÉLECTIONS AU SEIN DE LA COMMUNE NOUVELLE

### ■ Élection des maires

MM. Matthieu Germain, Philippe Éduin et M<sup>me</sup> Laure de Nazelle sont désignés assesseurs pour l'ensemble de la séance. Candidat à la fonction de maire de la commune nouvelle, M. Philippe Timmerman est élu au premier tour avec 24 voix.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), entre la création de la commune nouvelle et le prochain renouvellement général des conseillers municipaux suivant cette création, les maires des anciennes communes en fonction au moment de la création de la commune nouvelle deviennent de droit, maires délégués. Considérant qu'une délibération en la matière est facultative, le conseil municipal prend acte de l'installation des deux maires délégués, à savoir M. Philippe Timmerman, maire délégué de la commune déléguée de Guignicourt et M. Patrick Bartels, maire délégué de la commune déléguée de Menneville.

### ■ Élection des adjoints

Le conseil municipal de la commune nouvelle est composé de l'ensemble des élus issus des anciennes communes, soit 29 conseillers municipaux. Le nombre d'adjoints ne pouvant excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, le conseil décide la création de 5 postes d'adjoints. L'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne pouvant être supérieur à un, il est proposé une liste unique composée des 5 candidats suivants : M<sup>me</sup> Odette Parant, M. Laurent Jacquemard, M. Jacques Liégey, M<sup>me</sup> Christine Fenaux et M. Matthieu Germain. Les candidats de la liste sont élus au premier tour avec 24 voix.

### ■ Indemnités de fonction

Le conseil municipal détermine les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux, du maire et des maires délégués pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la loi. Leur montant est fixé, dans le respect de la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, aux taux suivants, exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

- maire de la commune nouvelle : 43 %
- maire de la commune déléguée de Menneville : 17 %
- 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> adjoints : 16,5 %
- 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> adjoints : 6,6 %

Considérant que les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique, le conseil fixe au taux de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indemnité de 2 conseillers délégués.

## DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire de la commune nouvelle les délégations nécessaires à une bonne administration communale : affectation des propriétés communales, les tarifs des droits de voirie, réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus lorsque les crédits sont inscrits au budget, louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, contrats d'assurance, régies comptables, concessions dans les cimetières, dons et legs, aliénation de gré à gré de biens mobiliers, rémunérations, frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts, offres de la commune à notifier aux expropriés, création de classes dans les établissements d'enseignement, reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme, droit de pré-

emption, actions en justice, conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, avis préalable aux opérations menées par un établissement public foncier local, convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, opérations de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 200 000 € par année civile, droit de préemption pour un montant inférieur à 200 000 €, droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme, réalisation de diagnostics d'archéologie préventive, adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 10 000 € pour l'année civile, droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du Code rural, sollicitation à tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, exercice du droit prévu à la loi n°75-1351 du 31/12/1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS existant à Guignicourt et procède, conformément aux textes en vigueur, à la création d'un CCAS à l'échelle de la commune nouvelle. Le conseil décide que le nombre de membres du CCAS est porté à 17 membres. À cette présentation s'ajoutent 8 membres représentant des associations, conformément au code de l'action sociale et des familles, qui seront nommés par le maire (*NDR : la composition des commissions, comités et syndicats a été présentée en page 23 du bulletin communal Au Fil de l'Aisne n°1*).

## COMMISSIONS ET COMITÉS THÉMATIQUES

Considérant qu'il est jugé nécessaire dans l'intérêt du bon fonctionnement communal de constituer des commissions et comités thématiques, le conseil municipal décide à l'unanimité les créations suivantes :

- commission travaux et bâtiments communaux ;
- comité urbanisme et environnement ;
- comité fêtes et cérémonies ;
- commission information et vie associative.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions et chacun des comités, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne les membres au sein des commissions et comités (*NDR : la composition des commissions, comités et syndicats a été présentée en page 23 du bulletin communal Au Fil de l'Aisne n°1*).

### ■ Désignation des conseillers communautaires

Considérant que la commune nouvelle dispose de la somme des sièges des communes anciennes, le conseil municipal prend acte que les conseillers communautaires sortants des communes historiques de Guignicourt et Menneville sont reconduits dans leur mandat (*NDR : la désignation des conseillers communautaires a été présentée en page 23 du bulletin communal Au Fil de l'Aisne n°1*).

### ■ Syndicats intercommunaux, syndicats mixtes et organismes extérieurs

Jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal, la commune nouvelle composée de communes historiques membres d'un même syndicat bénéficie d'un nombre de sièges au sein du comité syndical égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacune des anciennes communes, sauf si les statuts du syndicat excluent l'application de cette règle. La commune nouvelle procède à la désignation de ses représentants, à qualité de commune nouvelle, au sein de chacune des structures ci-après :

- syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de la région de Guignicourt (SIAEP) ;
- syndicat intercommunal de gestion du complexe sportif de Guignicourt (SIGCS) ;
- Union des Secteurs d'Énergie du département de l'Aisne (USEDA) ;
- conseil d'administration du collège de Guignicourt.

Le conseil municipal décide de désigner les mêmes titulaires et suppléants que ceux initialement désignés par les communes historiques,

### CRÉATION DES BUDGETS

Le conseil municipal décide la création d'un budget principal unique et des budgets annexes suivants :

- budget annexe relatif à l'assainissement de Guignicourt, dénommé « Budget annexe Assainissement de Guignicourt », assujetti à la TVA ;
- un budget annexe relatif à l'assainissement de Menneville, dénommé « Budget annexe Assainissement de Menneville », non assujetti à la TVA ;
- un budget annexe relatif au camping de Guignicourt, dénommé « Budget annexe Camping », assujetti à la TVA ;
- un budget annexe relatif au lotissement « Les Chenevières » de Menneville, dénommé « Budget annexe Lotissement de Menneville », assujetti à la TVA.

### BUDGETS PRIMITIFS

#### ■ Création des autorisations de programmes / crédits de paiement (AP/CP)

Le maire propose de reporter ces sujets à une prochaine réunion, en effet des réflexions sont encore nécessaires avant leur adoption.

### Taux des taxes d'habitation et foncière

Le conseil municipal décide d'opter pour l'intégration fiscale progressive du taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur une période de 12 ans.

### CRÉATION DE RÉGIES DE RECETTES

Le conseil municipal est informé de la clôture et de la dissolution, au 31/12/2018, des différentes régies de recettes instaurées au sein de la commune de Guignicourt et de l'absence de régie de recettes au sein de la commune de Menneville. Il est donc nécessaire de créer, afin de permettre la continuité du service, au sein de la commune nouvelle de Villeneuve-sur-Aisne, des régies de recettes dédiées à l'encaissement des droits de place, frais de photocopie, des locations de salles et de la vente de jetons. Le conseil municipal décide d'instituer ces régies de recettes, les tarifs appliqués étant fixés par délibération du conseil municipal.

### Taxe de séjour

Le conseil municipal décide de confirmer le blocage du transfert de la taxe de séjour à la communauté de communes de la Champagne Picarde.

### CONSULTATION DES COMPTES-RENDUS

Cette rubrique retranscrit un condensé des principales décisions. Le compte-rendu sommaire des séances du conseil municipal et l'intégralité des tarifs communaux sont disponibles en mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune

[www.villeneuve-sur-aisne.fr](http://www.villeneuve-sur-aisne.fr)

### VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2019

Le conseil décide d'adopter les grilles tarifaires telles que présentées ci-dessous, applicables au 09/01/2019 en remplacement des dispositions antérieures.

Extrait des TARIFS COMMUNAUX votés le 09/01/2019				
L'intégralité des tarifs est disponible en mairie et sur <a href="http://villeneuve-sur-aisne.fr">villeneuve-sur-aisne.fr</a>				
Tarifs de location de la SALLE DES FÊTES - 3, rue Franklin Roosevelt				
	Guignicourt		Extérieurs	
	Tarif	Arrhes <sup>(1)</sup>	Tarif	Arrhes <sup>(1)</sup>
Forfait week-end	350,00 €	175,00 €	455,00 €	227,50 €
Forfait journée	220,00 €	110,00 €	330,00 €	165,00 €
Forfait ½ journée	140,00 €	70,00 €	215,00 €	107,50 €
Lotos	160,00 €	80,00 €	230,00 €	115,00 €
Chauffage 1 journée	70,00 €	-	70,00 €	-
Chauffage ½ journée	40,00 €	-	40,00 €	-
Facturation horaire ménage si supérieur à 5 h	14,00 €	-	14,00 €	-
Location journalière pour 1 table (en dehors de la salle)	1,30 €	-	1,30 €	-
Chaise cassée	40,00 €	-	40,00 €	-
Tarifs de location de la SALLE D'ACTIVITÉS - Rue de Saint-Quentin				
	Guignicourt		Extérieurs	
	Tarif	Arrhes <sup>(1)</sup>	Tarif	Arrhes <sup>(1)</sup>
Forfait week-end	200,00 €	100,00 €	260,00 €	130,00 €
Forfait journée	140,00 €	70,00 €	180,00 €	90,00 €
Forfait ½ journée, vin d'honneur, réunion et assemblée générale	80,00 €	40,00 €	100,00 €	50,00 €
Chauffage 1 journée	50,00 €	-	50,00 €	-
Chauffage ½ journée	30,00 €	-	30,00 €	-
Facturation horaire ménage si supérieur à 2 h	14,00 €	-	14,00 €	-
Tarifs de location de la SALLE PIERRE LALLEMENT - Menneville				
Type de concession	Individuels Menneville		Individuels extérieurs	
Location journée	190,00 €		200,00 €	
Location 1/2 journée, vin d'honneur, réunion, ou AG	70,00 €		90,00 €	
Nettoyage	70,00 €			
Électricité	0,18 € / kWh			
CONCESSIONS CIMETIÈRES DE GUIGNICOURT				
Type de concession	Durée de concession <sup>(2)</sup>		Prix	
Emplacement simple de 1,40 x 2,40 m	15 ans		170,00 €	
	30 ans		300,00 €	
Emplacement double de 2,40 x 2,40 m	15 ans		280,00 €	
	30 ans		500,00 €	
Columbarium	30 ans		470,00 €	
Cavurne	15 ans		100,00 €	
	30 ans		180,00 €	
<sup>(2)</sup> Les durées de concessions de 15 et 30 ans étant renouvelables, la tarification en vigueur n'autorise plus l'acquisition d'un emplacement à perpétuité.				
CONCESSIONS CIMETIÈRE DE MENNEVILLE				
Type de concession	Durée de concession <sup>(2)</sup>		Prix	
Emplacement simple	30 ans		180,00 €	
	50 ans		265,00 €	
Emplacement double	30 ans		350,00 €	
	50 ans		515,00 €	
Columbarium	15 ans		300,00 €	
	30 ans		600,00 €	

# Réunion du 24 janvier 2019

## BUDGETS PRIMITIFS 2019

### Budget principal de la commune

Le budget primitif 2019 est équilibré en recettes et en dépenses à 2 858 831,12 € en section de fonctionnement et à 3 644 588,89 € en section d'investissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif de la commune à l'unanimité :

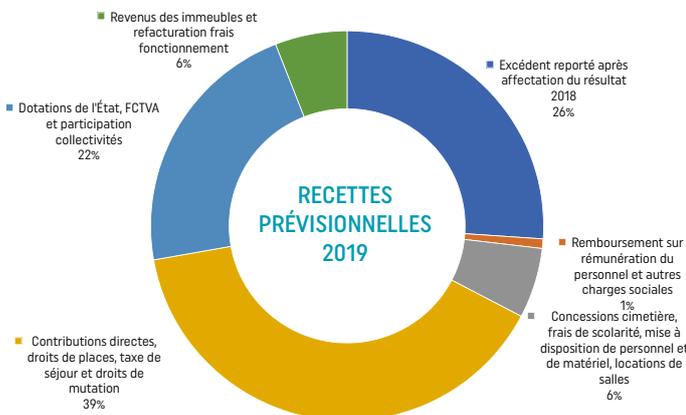
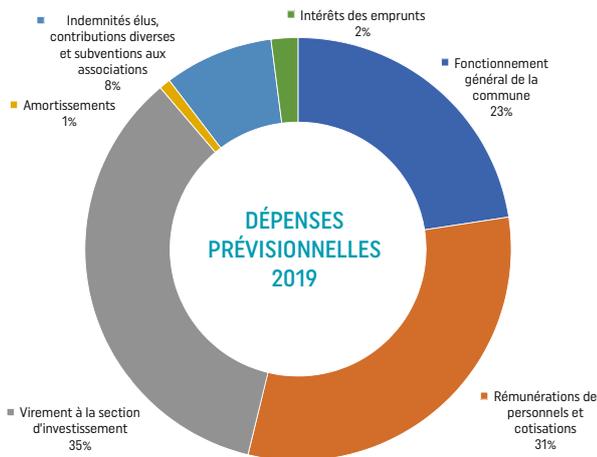
- par chapitre au niveau de la section de fonctionnement ;
- par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Le conseil décide la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur et émet un vote global favorable au budget 2019.

### Budgets annexes

Le conseil municipal adopte le budget primitif des budgets annexes et décide la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur :

	BUDGETS 2019	
	Fonctionnement	Investissement
Assainissement de Guignicourt	396 936,59 €	201 703,85 €
Assainissement de Menneville	134 506,00 €	61 780,01 €
Camping	59 775,92 €	61 579,78 €
Lotissement de Menneville	86 202,65 €	Rec. 406 095,76 € Dép. 0,00 €



## CRÉATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage du projet de construction d'une école, le conseil municipal décide :

- de modifier le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'école, ainsi que détaillé ci-après :

Montant global TTC de l'AP .....	1 480 000,00 €
CP 2018 .....	66 140,65 €
CP 2019 .....	1 413 859,35 €

- que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

DETR .....	430 761,82 €
Département .....	300 000,00 €
FCTVA estimé .....	242 779,20 €
Reste à charge .....	506 458,98 €

- que les crédits correspondants seront inscrits conformément à la répartition susmentionnée au budget prévisionnel 2019, en tenant compte des dépenses et recettes d'ores et déjà réalisées lors de l'exercice 2018.

## PLANS ET DURÉES D'AMORTISSEMENT

Dans le cadre de la mise en place de la commune nouvelle de Villeneuve-sur-Aisne, le conseil municipal reprend l'ensemble des plans d'amortissement des communes de Menneville et de Guignicourt (hors biens de faible valeur amortis sur 1 an) et adopte les durées d'amortissement des immobilisations comme indiqué ci-dessous :

Immobilisations	Durée d'amortissement
Subventions d'équipement (personne de droit public)	15 ans
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Subventions d'équipement (personne de droit privé)	5 ans
Matériel spécifique d'exploitation	4 ans

## COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Le maire rappelle que l'article 1650 du CGI (code général des impôts) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Le maire expose que suite à la création, le 1<sup>er</sup> janvier dernier, de la commune nouvelle de Villeneuve-sur-Aisne, il s'avère nécessaire de procéder à la désignation des membres d'une nouvelle CCID qui se substituera aux commissions des communes de Guignicourt et Menneville qui existaient jusqu'à présent. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. Les commissaires et les suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Considérant la nécessité de désigner de nouveaux membres suite à la création de la commune nouvelle, le conseil décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser les listes suivantes :

### Commissaires titulaires :

- domiciliés dans la commune : M. Jacques Liégey, M. Matthieu Germain, M. Laurent Jacquemard, M. Joël Douget, M. Jacques Gaillot, M<sup>me</sup> Colette Simon, M<sup>me</sup> Floriana Wysocki, M<sup>me</sup> Laure de Nazelle, M. Benoît Wiart, M. Gérard Cointe, M<sup>me</sup> Christine Fenaux, M. Alain Wehr, M. Gilles Schmit et M<sup>me</sup> Nadège Dechappe ;

- non domiciliés dans la commune : MM. Olivier Dauger et Christian Massuel.

#### Commissaires suppléants :

- domiciliés dans la commune : M. Gérard Payen, M. Sylvain Thiéfin, M<sup>me</sup> Odile Brusselles, M. Pierre Pétriaux, M. Christian Laporte, M<sup>me</sup> Solange Cartigny, M. Jean-Pierre Hachon, M. Jean-Paul Bridoux, M. Florian Leguay, M. Claude Cabourg, M<sup>me</sup> Brigitte Darcy, M. Philippe Pruvost, M. Didier Blondeaux et M. Frédéric Sacré ;
- non domiciliés dans la commune : M. Edmond Brimont et M<sup>me</sup> Hélène Renard.

## COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le maire rappelle que la commission d'appel d'offres est un organe collégial, principalement chargé d'examiner les candidatures et les offres, et d'attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée. Pour une commune de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée, du maire, président de droit, et de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil (*NDR : la composition de cette commission a été présentée en page 23 du bulletin communal Au Fil de l'Aisne n°1*).

## ADHÉSION À LA SPL-XDEMAT

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation. Il décide d'acquérir une action au capital de la société au prix de 15,50 € auprès du département de l'Aisne, sur le territoire duquel la collectivité est située.

## ADHÉSION AU GIE CONVERGENCE

Face au développement du numérique dans la sphère publique (dématérialisation, téléphonie, logiciels, systèmes d'information, architecture réseau, etc.), la commune a ressenti le besoin de bénéficier d'une expertise auprès du GIE Convergence. Il s'agit d'une structure à but non lucratif regroupant des collectivités territoriales et établissements publics locaux, dont la mission est d'assurer des prestations techniques et de dispenser des conseils auprès de ses membres dans les domaines du numérique. Par ailleurs, de par sa taille, cette structure permet de grouper les besoins et ainsi d'optimiser les coûts (matériel informatique, téléphonie, etc.). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au GIE Convergence.

## USEDA

L'adhésion au groupement de commandes de l'USEDA (Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne) permet aux acheteurs soumis au code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, de se mettre en conformité avec la loi. En outre, ce système permet d'optimiser les coûts d'achat et de réaliser des économies en matière d'énergie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés dont le coordinateur est l'USEDA. Concernant les différents contrats d'énergies, la collectivité transfère au groupement de commande tous les comptages et notamment :

- comptage inférieur à 36 kVA (C5) pour l'éclairage public
- comptage inférieur à 36 kVA (C5) pour les résidentiels
- comptage compris entre 36 kVA et 250 kVA (C4)
- comptage supérieur à 250 kVA (C3)

## TRAVAUX DE LA TRAVERSE DE MENNEVILLE

Le maire expose au conseil municipal le contenu du projet d'aménagement de la traverse de Menneville et de ses abords à l'appui de

la notice descriptive du projet présentée en séance. Initialement engagé par la commune de Menneville, ce projet est composé de 4 phases : deux sont réalisées, deux sont à mettre en œuvre. Il est rappelé les dispositions en vigueur s'agissant des communes nouvelles, notamment le cas où la commune née de la fusion se trouve substituée de plein droit, sauf disposition législative contraire, aux droits et obligations de chacune des communes fusionnées. Il est proposé de solliciter des subventions au taux maximum auprès des organismes ou dispositifs repris dans le tableau ci-dessous. Le montant estimatif du projet comprend les travaux, la maîtrise d'œuvre, les études et frais annexes :

Montants TTC	Tranche 3	Tranche 4	TOTAL
Coût estimatif du projet	229 212,00 €	304 572,00 €	533 784,00 €
Dotation d'équipement territoires ruraux DETR	85 854,50 €	43 039,00 €	128 893,50 €
Aisne Partenariat Voirie	21 930,00 €	38 400,00 €	60 330,00 €
Aisne Partenariat Investissement			9 926,00 €
Subvention APV (amendes de police non attribuées)			60 000,00 €
		<b>RESTE À CHARGE</b>	<b>274 634,50 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'unanimité de la poursuite de la réalisation de ces travaux d'aménagement. Le conseil approuve l'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération qui s'élève à environ 533 784,00 € TTC et autorise une variation de plus ou moins 10% de cette enveloppe. Le conseil accepte le plan de financement et sollicite des subventions conformément au plan de financement susmentionné et notamment auprès du conseil départemental de l'Aisne.

## ASSAINISSEMENT

Le conseil départemental a sollicité les intercommunalités de l'Aisne pour le montage d'un groupement de commandes, portant sur la réalisation du diagnostic des systèmes d'assainissement collectifs, rendu obligatoire par l'arrêté du 21/07/2015. Le suivi administratif, les demandes de subventions et les paiements des bureaux d'études retenus pour les communes de Concevreux, Maizy, Berry-au-Bac, Guignicourt et Menneville, Roucy, Prouvais, Pontavert, Condé-sur-Suippe et Sissonne seront assurés par la communauté de communes qui n'est pas compétente en matière d'assainissement. Pour sécuriser la démarche de mutualisation, il est nécessaire de signer entre les communes et la communauté de communes, une convention de mandat précisant les obligations respectives du mandataire et des maîtres d'ouvrages dans la conduite de ce diagnostic.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de la réalisation dudit diagnostic assainissement conformément à la convention de mandat avec la communauté de communes de la Champagne Picarde.

## PERSONNEL COMMUNAL

Le maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention, ayant pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail pour les années 2019-2020-2021.

## ACCUEIL MAIRIES & PERMANENCES

### MAIRIE DE GUIGNICOURT

tél. 03 23 25 36 60  
 > du lundi au vendredi  
 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
 (fermeture à 16 h 30 le vendredi)

**M. Philippe Timmerman**  
 Conseiller départemental et maire  
 > vendredi à 18 h

**M<sup>me</sup> Aude Bono-Vandorme**  
 Députée de l'Aisne  
 > 4<sup>e</sup> vendredi du mois de 16 h 45 à 17 h 15  
 sur rendez-vous au 03 23 23 24 25 h

**Soliha Aisne (amélioration habitat)**  
 > 3<sup>e</sup> mardi du mois de 15 h 30 à 16 h 30

### MAIRIE DE MENNEVILLE

tél. 03 23 79 76 83  
 > mercredi de 17 h à 19 h

### CENTRE SOCIAL YVONNE BONIEUX

**Puéricultrice de la PMI**  
 > 4<sup>e</sup> mardi du mois de 14 h à 16 h

**Aide à Domicile en Milieu Rural**  
 tél. / fax 03 23 80 13 75  
 > lundi et mardi de 13 h 45 à 16 h 30,  
 mercredi de 13 h 30 à 16 h 30, jeudi  
 de 13 h 45 à 17 h et vendredi de  
 8 h 30 à 11 h 45

### MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSaP)

tél. 03 23 25 36 80  
 > lundi et mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30  
 > mercredi de 9 h à 12 h 30



**Relais assistantes maternelles**  
 Marie Pamart (sur rendez-vous)  
 > le lundi matin | tél. 03 23 22 36 81

**Supplay**  
 > mercredi de 10 h 30 à 11 h 30

**Assistante sociale de la DIPAS**  
 > 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis du mois de 14 h à 16 h

**Initiation informatique**  
 > jeudi de 9 h 30 à 12 h 30  
 et de 13 h 30 à 17 h 30  
 sur rendez-vous au 06 81 93 41 92

**Mission locale**  
 > mardi matin  
 sur rendez-vous au 03 23 27 38 90

## SECOURS & GARDES MÉDICALES

### SAMU

15

D<sup>r</sup> Casalis Guignicourt 03 23 79 93 93

D<sup>r</sup> Kleiber Guignicourt 03 23 79 83 44

D<sup>r</sup> Denaives Guignicourt 03 23 80 41 47

D<sup>r</sup> Delor Neufchâtel-sur-A. 03 64 16 40 03

Cabinet médical de Cormicy 03 26 61 32 32

### GENDARMERIE

17

### POMPIERS

18

**En l'absence de votre médecin  
 traitant, veuillez composer le 15**

## COLLECTE DES DÉCHETS

> Informez-vous sur [www.sirtom-du-laonnois.com](http://www.sirtom-du-laonnois.com)  
 > tél. 03 23 26 80 00 ✉ [tritout@sirtom-du-laonnois.com](mailto:tritout@sirtom-du-laonnois.com)

### RYTHME DE COLLECTE

- ordures ménagères le mercredi, à partir de 13 h
- recyclables (bacs) un jeudi sur deux, à partir de 6 h



avril	mai	juin	juillet
ME 3	ME 1	ME 5	ME 3
ME 10	ME 8	JE 6	JE 4
JE 11	JE 9	ME 12	ME 10
ME 17	ME 15	ME 19	ME 17
ME 24	ME 22	JE 20	JE 18
JE 25	JE 23	ME 26	ME 24
	ME 29		ME 31

### DÉCHETTERIE DE GUIGNICOURT (accès par carte)

> mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h  
 > dimanche de 9 h à 12 h (fermé les jours fériés)

## AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez les annonces de manifestations sur facebook et [villeneuve-sur-aisne.fr](http://villeneuve-sur-aisne.fr) (annonces sous réserve de modifications)  
 L'annonce de manifestation est détaillée à la page repérée par ?



### MAI 2019

- SAMEDI 4** Salle des fêtes Repas dansant années 80 organisé par le Syndicat d'initiative (spectacle complet)
- DIMANCHE 5** Rotonde 9 Baby Brocante organisée par l'APEGUI
- DIMANCHE 5** Église Saint-Pierre 9 Concert orgue et voix Magnificat organisé par les Amis de l'orgue de Guignicourt
- MERCREDI 8** Monument aux Morts Commémoration de l'Armistice  
 11 h : Menneville  
 12 h : Guignicourt + vin d'honneur
- du VE 10 au DI 12** Illerrieden Voyage des Amis d'Illerrieden en Allemagne
- DIMANCHE 12** Menneville 9 Vide-grenier organisé par le MIL
- du 15/05 au 15/07** 9 Concours maisons et balcons fleuris organisé par le Syndicat d'Initiative
- DIMANCHE 19** Rotonde 10 21<sup>e</sup> course de 10 km du bord de l'Aisne organisée par le Footing Loisir Guignicourtois
- DIMANCHE 19** Pôle Richard Mortimer 10 Portes ouvertes du Centre Intercommunal d'Éducation Musicale de Guignicourt
- SAMEDI 25 à 10 h** Mairie de Guignicourt Assemblée générale de Saltimbanques 02 ouverte à tous
- SA 25 et DI 26** Esplanade J. Thouraud 11 Fête de la Moto organisée par le Comité Foire de Guignicourt
- DIMANCHE 26** Élections européennes

### JUIN 2019

- SA 8 et DI 9** Stade René Masclaux 12 Tournoi Jeunes de l'US Guignicourt
- DIMANCHE 9** Menneville 12 Randonnée kayak sur l'Aisne organisée par le MIL
- SAMEDI 15** Salle d'activités 12 2<sup>e</sup> tournoi d'échecs du Chemin des Rois organisé par Roi Rouge
- SA 15 et DI 16** Salle des fêtes 13 Gala de fin d'année organisé par En K'Danse
- DIMANCHE 16** Église Saint-Pierre 13 Concert symphonique avec Arioso organisé par les Amis de l'orgue de Guignicourt (gratuit)
- MARDI 18 à 19 h** Monument aux Morts Commémoration de l'Appel du 18 juin à Guignicourt suivie d'un vin d'honneur
- DIMANCHE 23** Stade René Masclaux 12 Tournois Vétérans de l'US Guignicourt
- MARDI 25** Salle des fêtes 13 Concert de fin d'année du Centre Intercommunal d'Éducation Musicale de Guignicourt
- SA 29 et DI 30** Salle des fêtes 13 Représentations théâtre de fin d'année organisées par Saltimbanques 02

### JUILLET 2019

- SA 6 et DI 7** Esplanade Fête patronale (programme dans notre prochain numéro)

## GENDARMERIE NATIONALE

3 rue de Mauchamp - Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE  
 tél. 03 23 23 61 17 - En cas d'urgence, composez le 17  
 ✉ [cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

> mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h  
 > dimanche en semaine paire de 8 h à 12 h et de 15 h à 18 h